

Conditions/Règlement et Valeurs

Les samedis des enfants

- Dates des activités
2022 : 17 septembre , 8 octobre, 26 novembre
2023 : 14 janvier , 11 février , 11 mars , 29 avril , 3 juin
- L'activité va démarrer dès 4 inscriptions et est limité à 8 enfants.
- Nous vous proposons **un forfait** pour les 8 séances et la cotisation annuelle de (CHF 65.- annuel). Les enfants deviennent membres actifs de l'association et pourront ainsi bénéficier des diverses prestations offertes tout au long de l'année.
- Prix pour les 8 samedis = **CHF 165. –par enfant** (cotisation annuelle incluse)
- Le montant est à régler le 1^{er} samedi d'activité (17 septembre 2022) sur place directement possibilité de payer en deux factures.
- Nous procéderons à la confirmation de l'inscription per écrit sur la base du formulaire/ questionnaire d'inscription. Elle sera traitée avec le plus grand soin.
- Tout changement de l'état de santé de votre enfant est à nous communiquer avant le début de chaque samedi.
- De plus, nous demandons que l'état de santé du participant soit stable. Des indications fausses ou incomplètes du formulaire d'inscription pourraient compromettre le bien-être de la personne ainsi que l'ensemble du groupe. Cela pourrait également conduire à une interruption de sa participation au programme.
- Toute absence doit être signalée au plus tard le samedi matin à 8h00 par SMS à les responsables, Maria au 076/358 18 21 ou par téléphone, Roberta (messagerie, combox) 022/329.51.50
- Aucun remboursement ne sera effectué sur la période d'inscription en cas d'interruption à l'exception d'une maladie/ d'un accident justifié par un certificat médical.
- Le remboursement sera effectué prorata temporis dès réception du certificat médical.

Les samedis des enfants

- La cotisation annuelle en tant que membre actif de la section de Sfr 65.- ne sera pas remboursé en cas d'annulation des activités pour les enfants du samedi.
- En cas d'annulation par Procap Genève d'un samedi, vous sera averti au plus tard la veille (vendredi soir avant 18h00) et une nouvelle date de remplacement sera proposée.
- L'enfant doit bénéficier d'une assurance maladie & accident. Lors de l'inscription, les parents doivent justifier d'une assurance responsabilité civile.
- Procap Genève décline toute responsabilité en cas de vol. Tous dégâts occasionnés par l'enfant seront remboursés et/ou remplacés par les parents.
- En cas d'urgence, les parents déclarent rembourser Procap Genève des dépenses occasionnées pour les soins donnés à leur enfant, ainsi que les éventuels transports engagés.

Les samedis des enfants - NOS VALEURS

Le respect de chacun, la confiance, le non-jugement et la bienveillance sont des valeurs qui nous sont chères et qui seront au cœur du quotidien lors des rencontres.

- Si un problème devait survenir, nous en réfèrerons directement à l'enfant et aux parents concernés.
- Nous souhaitons avant tout que votre enfant puisse s'épanouir par des activités ludiques, créatives et culturelles et partage ces moments avec d'autres enfants.

Maria et Roberta

Les samedis des enfants

Procap Genève
Rue des Minoteries 3
1205 Genève

022/329.51.50

geneve@procap.ch

www.procap.ch